

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 18 MARS 2024**

Le lundi dix-huit mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du huit mars deux mille vingt-quatre, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MM et Mmes Christophe FAVERJON, Fabrice MIALON Gisèle ARSAC, Corinne CABUT, Manuel DE SA, Djida OUCHAOUA, Gaston CONSTANT, Véronique ROMÉYER, Daniel RATHIER, Monique FAURAND, Juliette HAUW, Philippe BEAUNE, Pascal PEYRAT, Jean-Yves CHAUSSIN, Karine RICORT, Stéphane CESARATTO, Nicolas DUTARTRE, Nathalie DUVAL, Carmela LEDDA, Bernard CHAPELON, Véronique RESSEGUIER., Frédéric BATTIE.

Pouvoirs déposés : M. Fabrice CORDAT à M. Fabrice MIALON, Mme Agnès PESTRE à Mme Corinne CABUT, Mme Nathalie RAFFIN à M. Manuel DE SA, M. Laurent LAFRÉCHOUX à Mme Gisèle ARSAC, Mme Morgane RICHARD à M. Christophe FAVERJON, Mme Clémentine PAGNIER à Mme Djida OUCHAOUA, M. Rémi FAVIER à M. Bernard CHAPELON.

Nombre de conseillers : 29 - Nombre de présents : 22 - Nombre de votants : 29

Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC

Les Conseillers municipaux ont eu connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire agissant au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) depuis la dernière séance du Conseil municipal et en vertu de la délibération du 25 mai 2020.

Le procès-verbal précédent est approuvé à l'unanimité.

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 18 H 40

1 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB)

Suite à la Commission Gestion-Finances du 5 mars dernier et conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et avec les quelques ajouts prévus par la loi NOTRe, il est proposé au Conseil municipal de procéder au Débat d'Orientation Budgétaire préalablement au vote du Budget Primitif 2024.

Les prévisions budgétaires pour 2024, la liste des premières orientations en matière d'investissements, le présent rapport et l'état de la dette constituent le document d'information réglementaire.

Contexte National

Le contexte national s'inscrit dans un contexte international caractérisé par une hausse des coûts de l'énergie, même si celle-ci est moins importante que l'année dernière et que nous assistons à une stabilisation.

Mais cette stabilisation est largement au-dessus des années 2020. En plus de l'énergie, la commune, comme les particuliers, subit les conséquences de l'inflation sur les produits alimentaires, au niveau des dépenses énergétiques. Comme les autres communes, nous subissons la hausse des coûts unitaires.

Cette hausse est néanmoins amoindrie, par les efforts que nous avons faits pour isoler le patrimoine communal. Ainsi 5 écoles sur 6 sont complètement isolées, y compris les murs. Cette année encore, nous poursuivons le programme de rénovation énergétique. Je rappelle que cette politique « économie d'énergie » date de 2008 et que nous avons été à la hauteur de celle-ci, même lorsque l'on ne parlait pas encore de crise climatique.

Le budget de l'État se caractérise en direction des collectivités locales par une stabilité relative des dotations, ce qui veut dire que ces dotations ne suivent pas l'augmentation des prix.

Il faut noter aussi, que ce budget intervient dans un contexte d'appauvrissement d'une part importante des citoyens qui travaillent, comme nous l'avons vu, ces derniers jours, avec les agriculteurs. Ce qui est vrai aussi pour 30 % de la population au niveau national.

Les orientations 2024 pour notre commune

Dans la suite du Compte Financier Unique 2023 qui sera présenté ensuite, nous prévoyons une petite hausse en matière de charges d'administration générale dues essentiellement à la hausse du prix de l'énergie.

Les dépenses de personnel, que nous veillons à contenir supportables, sont légèrement augmentées pour tenir compte de la juste revalorisation du point d'indice, mais, évidemment, sans compensation de l'État. Contrairement à la quasi-totalité des communes, nous avons versé l'intégralité de la prime inflation, parce que nous considérons que malgré nos difficultés, nous devons tenir compte de la situation individuelle des agents.

Conformément à la décision du Conseil municipal du 10 octobre 2016, le montant du legs Crépet sera revalorisé. L'indice retenu à l'époque n'existant plus (indice du revenu de placement), il est proposé d'utiliser dorénavant l'indice des prix à la consommation de décembre de chaque année sans appliquer une baisse éventuelle de l'indice. Il sera prévu dans ce budget une somme de 3528.76 euros ce qui correspond à l'application de l'indice de décembre 2023.

Nous continuerons notre politique de ne pas augmenter les impôts, et cela malgré toute augmentation éventuelle des coûts. L'année dernière, nous avons procédé comme nous en avons pris l'engagement, à un premier tiers du remboursement de la hausse d'impôts, intervenu en 2015-2016 pour sortir des emprunts toxiques. Cette année, nous maintenons simplement le taux d'imposition.

Nous continuerons la gestion rigoureuse avec la recherche d'un maximum d'économie et nous procéderons à la poursuite du désendettement.

Cette recherche d'économie de gestion se conjugue avec la volonté de maintenir la qualité, l'efficacité du service public communal, service de proximité pour les habitants. En matière d'autofinancement, nous restons toujours loin du million d'euros pourtant jugé nécessaire par la Chambre Régionale des Comptes et le réseau d'alerte en 2008.

Nous continuerons à maintenir les subventions aux associations et évidemment nous ne posséderons pas, comme certaines communes, à la baisse des subventions. Au contraire, pour aider à maintenir le pouvoir d'achat des associations, nous proposons au Conseil municipal d'augmenter de 2% les subventions à toutes les associations. En effet, nous avons conscience de l'importance de la vie de ces associations, l'importance de l'activité et aussi l'importance de la plus-value sociale apportée par de nombreux bénévoles qui agissent quotidiennement dans ces associations au service de notre population.

Politique d'emprunt :

En matière d'emprunt, nous avons toujours la volonté de désendetter la commune. Même s'il s'agit d'une redite, il est important de préciser à nouveau le fondement de cette politique.

Après la sortie des emprunts toxiques par la négociation et par l'obtention de subventions, ce budget et les prochains jusqu'en 2029 et 2034 doivent et devront prendre en compte les conséquences de cette renégociation.

Le schéma de l'endettement contenu, que vous trouverez en fin de document, démontre la réalité de nos constats sur les emprunts toxiques qui étaient exprimés ainsi « *Comme nous l'a indiqué le résultat du référendum et aussi le vote unanime du Conseil municipal, nous continuons à considérer que c'était la seule solution responsable. Solution responsable, mais injuste pour les Unieutaires, puisqu'elle aboutit à une hausse d'impôts et aussi à une augmentation de l'endettement.* »

Investissements 2024 :

Pour réaliser ces investissements, nous aurons un autofinancement de 334 000 €, le FCTVA de 480 000 € est important compte tenu de la réalisation de l'école de Côte-Quart. Nous bénéficions aussi de 300 000 € environ pour la vente du local du Parc Holtzer. Il est également prévu quelques subventions de l'État du Département et de la Région qui participeront au financement des travaux prévus cette année. Nous prévoyons également un emprunt de 500 000 €.

- Nous continuerons de doter les services pour permettre un maintien et une modernisation des outils de travail du personnel.
- Les grosses opérations concernent les rénovations énergétiques du Club House, des logements de l'école du Bourg et de l'école du Vigneron, du CLAJ et de la Maison de Quartier.
- Nous allons maintenir évidemment l'aide aux projets d'économie d'énergie et d'équipement de sécurité des commerces. Nous sommes une des premières communes à avoir mis en place cette aide et lorsque nous voyons le nombre de dossiers produits dans les autres collectivités proches de nous, nous pouvons considérer que notre programme connaît une réussite importante.

Arrivée de M Cesaratto à 18h45.

Endettement pluriannuel

COM - VILLE D'UNIEUX

Budget : COM - Période : du 01/01/2014 au 31/12/2040 - Sans prise en compte des emprunts simulés.

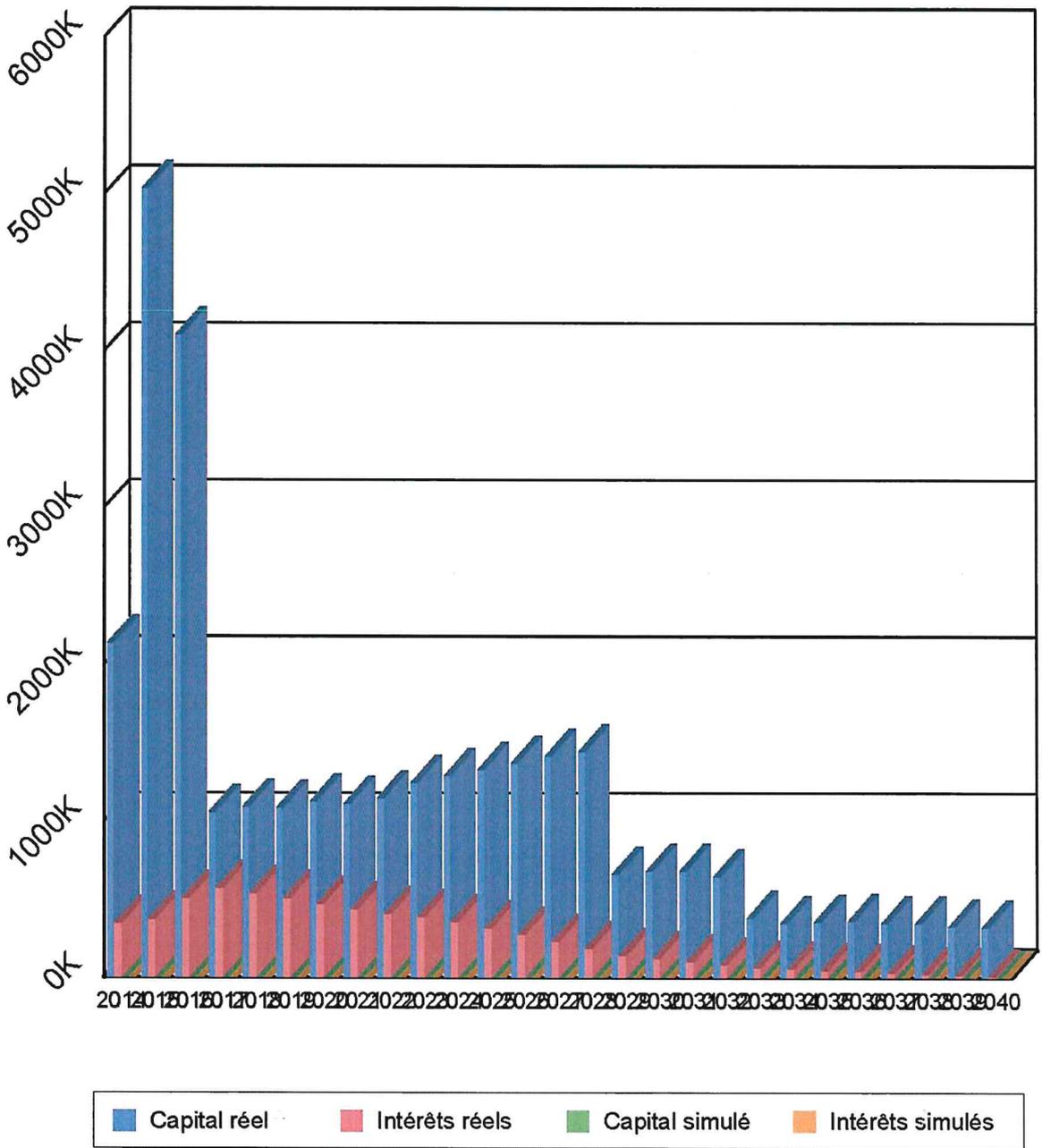
Budget COMMUNE - 058 00

Exercice	Annulé	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2014	2 484 088.58 €	347 573.97 €	2 136 514.61 €	0.00 €	0.00 €	9 310 040.99 €
2015	5 407 005.04 €	372 383.72 €	5 034 621.32 €	0.00 €	0.00 €	7 173 526.38 €
2016	4 608 146.45 €	506 129.68 €	4 102 016.77 €	0.00 €	0.00 €	17 259 517.92 €
2017	1 627 761.76 €	571 090.32 €	1 056 671.44 €	0.00 €	0.00 €	16 696 125.10 €
2018	1 630 773.34 €	539 052.24 €	1 091 721.10 €	0.00 €	0.00 €	16 139 453.66 €
2019	1 594 446.67 €	508 977.80 €	1 085 468.87 €	0.00 €	0.00 €	15 547 732.56 €
2020	1 598 468.91 €	473 842.82 €	1 124 626.09 €	0.00 €	0.00 €	14 462 263.69 €
2021	1 544 736.69 €	435 011.83 €	1 109 724.86 €	0.00 €	0.00 €	14 007 637.60 €
2022	1 552 568.34 €	405 548.04 €	1 147 020.30 €	0.00 €	0.00 €	12 897 912.74 €
2023	1 629 928.46 €	386 935.83 €	1 242 992.63 €	0.00 €	0.00 €	13 050 892.44 €
2024	1 647 385.78 €	357 645.43 €	1 289 740.35 €	0.00 €	0.00 €	12 507 899.81 €
2025	1 645 510.77 €	316 198.17 €	1 329 312.60 €	0.00 €	0.00 €	11 218 159.46 €
2026	1 646 112.04 €	276 027.34 €	1 370 084.70 €	0.00 €	0.00 €	9 888 846.86 €
2027	1 645 634.68 €	233 392.62 €	1 412 242.06 €	0.00 €	0.00 €	8 518 762.16 €
2028	1 633 431.17 €	189 767.97 €	1 443 663.20 €	0.00 €	0.00 €	7 106 520.10 €
2029	807 265.39 €	144 918.51 €	662 346.88 €	0.00 €	0.00 €	5 662 856.90 €
2030	806 406.19 €	125 244.01 €	681 162.18 €	0.00 €	0.00 €	5 000 510.02 €
2031	786 494.31 €	104 902.56 €	681 591.75 €	0.00 €	0.00 €	4 319 347.84 €

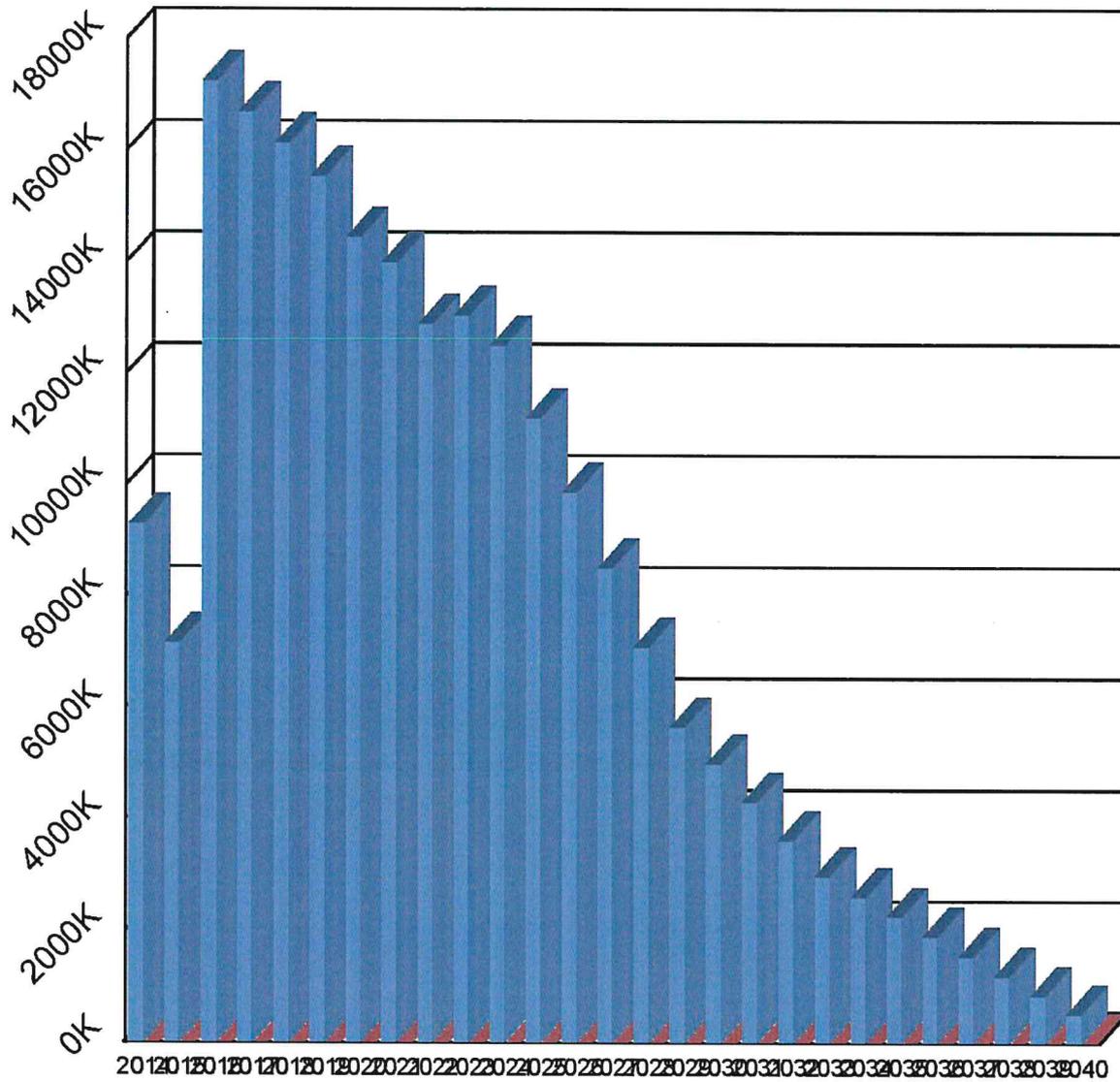
Budget COMMUNE - 058 00

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant du
2032	728 491.93 €	84 765.88 €	643 726.05 €	0.00 €	0.00 €	3 637 756.09 €
2033	447 074.95 €	65 689.74 €	381 385.21 €	0.00 €	0.00 €	2 994 030.04 €
2034	406 079.11 €	57 731.75 €	348 347.36 €	0.00 €	0.00 €	2 612 644.83 €
2035	405 308.06 €	50 024.89 €	355 283.17 €	0.00 €	0.00 €	2 264 297.47 €
2036	404 542.73 €	42 131.52 €	362 411.21 €	0.00 €	0.00 €	1 909 014.30 €
2037	382 150.60 €	34 127.41 €	348 023.19 €	0.00 €	0.00 €	1 546 603.09 €
2038	374 046.38 €	26 254.47 €	347 791.91 €	0.00 €	0.00 €	1 198 579.90 €
2039	344 592.86 €	18 361.91 €	326 230.95 €	0.00 €	0.00 €	850 787.99 €
2040	333 803.98 €	10 530.89 €	323 273.09 €	0.00 €	0.00 €	524 557.04 €

Diagramme de remboursement



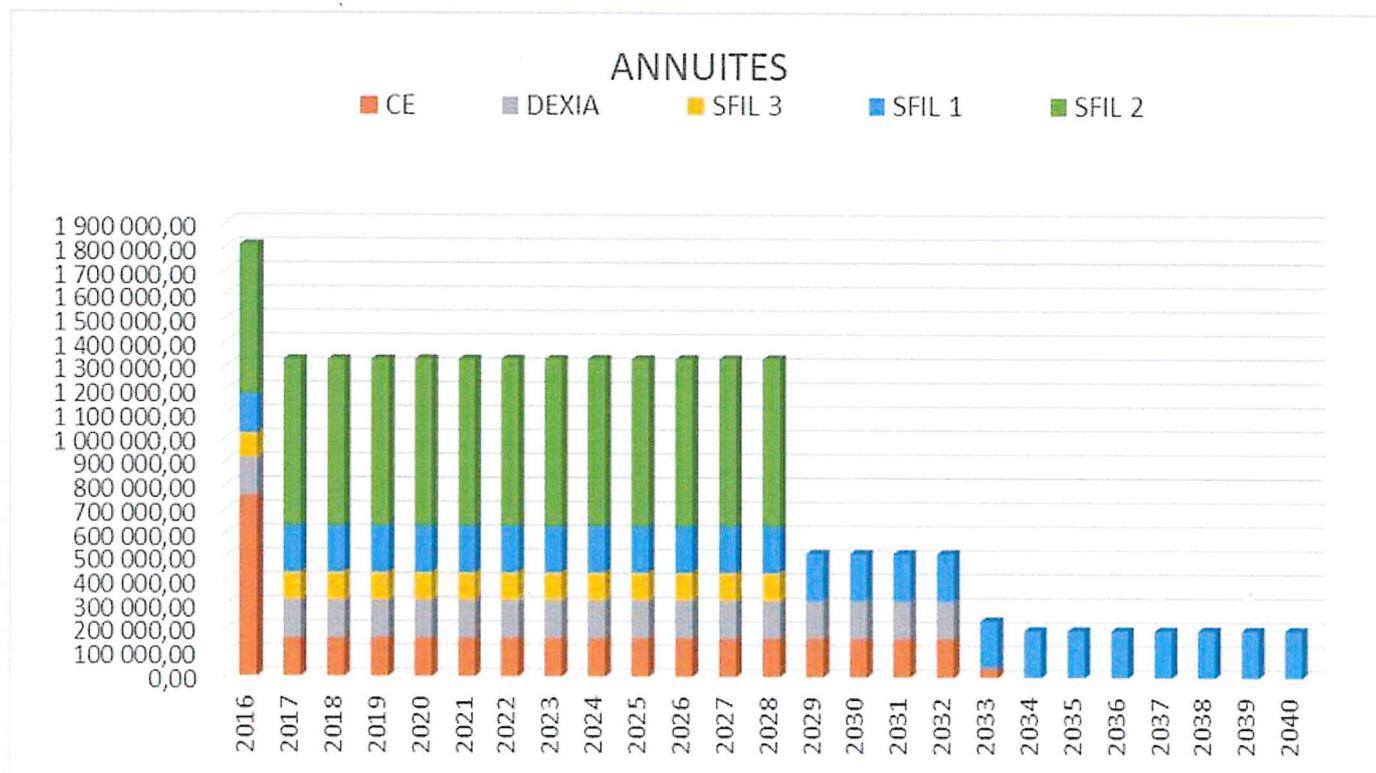
Capital restant dû



■ Capital restant dû au 1er Janvier des emprunts réels
 ■ Capital restant dû au 1er Janvier des emprunts simulés

FOCUS SUR LE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS TOXIQUES

	Montant emprunté	Date de fin	Annuité	
SFIL 1	3 343 340.79	09/2040	189 264.13	
SFIL 2	7 300 000.00	09/2028	699 266.93	Fonds de soutien 653 077.00 jusqu'en 2028
SFIL 3	1 190 000.00	09/2028	113 931.36	
DEXIA	2 497 814.07	04/2032	159 976.85	
CAISSE ÉPARGNE	2 538 623.95	02/2033	40 219.22	



L'assemblée prend acte de ce débat dans le cadre de la procédure budgétaire réglementaire par 24 voix pour et 5 abstentions (Mme Ledda, M. Chapelon, Mme Resseguier, M. Battie, M. Favier).

Les points n°2 et 3 ont été présentés pour information et seront votés lors de la séance du prochain Conseil municipal.

2 – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 – BUDGET COMMUNE

Le Compte Financier Unique 2023 de la Commune a été arrêté à la somme de 14 593 335,56 € en recettes et de 14 039 595,11 € en dépenses, avant reprise des résultats reportés et des restes à payer et à réaliser en investissement.

Les restes à payer en dépenses s'élèvent à 2 075 905,68 € et les restes à réaliser en recettes à 1 595 355,00 €, ce qui représente un solde négatif de 480 550,68 €.

Le résultat de clôture du budget commune au 31 décembre 2023 se présente donc ainsi qu'il suit :
 - un solde positif de 1 917 778,80 € en section de fonctionnement en intégrant le résultat de 2022,
 - un solde négatif de 961 416,32 € en section d'investissement en intégrant le résultat 2022,
 - un solde négatif de 480 550,68 € en section d'investissement en intégrant le solde des reports de moins 480 550,68 €.

Le fonds de roulement de clôture est excédentaire de 475 811,80 € avec reprise des résultats, intégrant les résultats de 2022 et les reports de 2023 sur 2024.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le Compte Financier Unique 2023 du Budget Commune, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2023					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	6 934 859,84	10 385 427,50	17 320 287,34
	Recettes réalisées	B	3 867 600,15	10 725 735,41	14 593 335,56
	Recettes à réaliser	C	1 595 355,00	0,00	1 595 355,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	6 813 603,32	10 909 306,05	17 722 909,37
	Dépenses réalisées	E	4 707 759,95	9 331 835,16	14 039 595,11
	Dépenses à réaliser	F	2 075 905,68	0,00	2 075 905,68
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	-840 159,80	1 393 900,25	553 740,45
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	H	-121 256,52	523 878,55	402 622,03
Solde (investissement) ou résultat de clôture	Excédent / déficit	G+H	-961 416,32	1 917 778,80	956 362,48
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+ /-)	I=C-F	-480 550,68	0,00	-480 550,68
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G+H+I	-1 441 967,00	1 917 778,80	475 811,80

3 – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 – BUDGET LOTISSEMENT LA FONTAINE

Le résultat de clôture du budget du Lotissement La Fontaine au 31 décembre 2023 se présente comme suit :

- un solde positif de 87 209,20 € en section de fonctionnement en intégrant le résultat de 2022,
 - un solde nul en section d'investissement en intégrant le résultat 2022.

Le fonds de roulement de clôture est excédentaire de 87 209,20 € avec reprise des résultats, intégrant les résultats de 2022.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le Compte Financier Unique 2023 du Budget Lotissement La Fontaine 2023, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2023					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0.00	41 801.56	41 801.56
	Recettes réalisées	B	0.00	0.76	0.76
	Recettes à réaliser	C	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0.00	129 500.00	129 500.00
	Dépenses réalisées	E	0.00	490.00	490.00
	Dépenses à réaliser	F	0.00	0.00	0.00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	0.00	-489.24	-489.24
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	H	0.00	87 698.44	87 698.44
Solde (investissement) ou résultat de clôture	Excédent / déficit	G+H	0.00	87 209.20	87 209.20
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+ /-)	I=C-F	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G+H+I	0.00	87 209.20	87 209.20

4 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

Le Conseil municipal à l'unanimité attribue les subventions aux associations 2024 avec application de l'augmentation de 2% comme suit :

ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES	2023	2024
Amicale Laïque et Sportive d'Unieux	799	815
Amicale Laïque et Sportive d'Unieux : soutien au projet à l'intégration sociale de publics en difficultés linguistiques	1561	1 592
Arc En Ciel d'Unieux	799	815
Patronage Laïque de Côte-Quart	799	815
Boule de la France Joyeuse	666	679
Boule du Coq	666	679
Sarbacane Boule Holtzer Vigneron	666	679
Office Municipal des Sports (fonctionnement)	10 498	10 708
Société de Chasse d'Unieux, Fraisses et environs	267	272
Entente bouliste de l'Ondaine	245	250
Radio Ondaine	134	137
Société d'Histoire de Firminy et environs	134	137
ART'UX Année 2023/24, 10 € par enfant inscrit à l'atelier d'ART'UX organisé les mercredis (21 X 10 = 210 €)	974	840 + 210 = 1050
Union Locale des Anciens Combattants de l'U.F.A.C.	134	137
Association des copropriétaires de Combe Blanche	129	132

Chorale « Si l'on chantait »	658	671
Unieux Molière Scrabble	201	205
Université pour Tous	201	205
Ateliers du Cœur	201	205
Collectif « Roulotte TANGO »	201	205
Cie Théâtrale « l'A peu près »	201	205
Comité de jumelage Unieux - Minéo	6 533	6 664
FNATH	134	137
Amitiés en chanson	201	205
S.E.L. de l'Ondaine	201	205
MUSI'VAL - école de musique d'Unieux	70 249	71 654
PRÉVENTION	2023	2024
Jeunes Sapeurs-Pompiers de l'Ondaine et du Haut-Forez	134	137
SANTÉ	2023	2024
Association des Donneurs de Sang Firminy Fraisses Unieux	333	340
A.D.A.P.E.I.	1 547	1 578
Aide à la Recherche Médicale Ondaine et ses environs	201	205
Croix-Rouge Française	332	339
Ligue contre le Cancer	201	205
ADMR Section Ondaine	370	377
Vie Libre La soif d'en Sortir	515	525
Myopathie à tout cœur	201	205
SOCIAL - SOCIOCULTUREL	2023	2024
Les Amis de l'Accueil St Martin	201	205
Secours Catholique	1 292	1 318
Secours Populaire Français	1 292	1 318
Les Restos du Cœur	pas de demande	1 292
Comité social du personnel : 39 612 € + 1116 € correspondant aux départs en retraite 2023+ 960 € d'expert-comptable	41 379	41 688

Centre social d'Unieux : - Accueil de loisirs sans hébergement, suivant un taux horaire de 0,79 € par enfant déclaré auprès de la CAF. - 131 921 € - Reversement de la participation de Loire Habitat aux activités du Centre social pour 2024 versée à la commune 660 € sur la base de 2023.	131 295	131 921
ÉDUCATION	2023	2024
Coopératives-écoles (2,60 € par enfant + 65 € par classe)		
Maternelle Bourg (Jean Moulin) -(71 élèves et 3 classes)	361	380
Maternelle Côte-Quart (Paul Langevin) (87 élèves et 4 classes)	491	486
Groupe scolaire primaire Val Ronzière (Claudius Buard) (130 élèves et 6 classes)	744	728
Groupe scolaire primaire le Vigneron (176 élèves et 8 classes)	1014	977
Élémentaire Bourg (Jean-Jaurès) -(117 élèves et 5 classes)	757	629
Élémentaire Côte-Quart (186 élèves et 8 classes)	1056	1 004
Association Indépendante Parents Élèves J. Jaurès	201	205
Association des parents d'élèves C. Buard	201	205
Conseil des parents d'élèves FCPE du Collège Bois de la Rive	126	129
Association des parents d'élèves de Côte-Quart	201	205
Association des Parents d'élèves du Vigneron	201	205
DDEN	147	150
Lire et Faire lire	201	205

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve l'habituelle convention avec l'École de musique Musi'Val et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à la signer.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve également l'augmentation de 2 % des subventions sportives OMS 2024 adoptées lors du dernier Conseil municipal, comme suit :

	Total Subventions 2024 votées décembre 2023	Acompte 75 %	Versé en janvier 2024	+2% sur Total Subventions 2024	Reste à verser 25 % et/ou augmentation de 2%
ALSU	2 784 €	2 088 €	2 088 €	56 €	752 €
Arc en Ciel	4 336 €	3 252 €	3 252 €	87 €	1 171 €
AS Sampicot	299 €		299 €	6 €	6 €
Arts Martiaux	3 190 €	2 393 €	2 393 €	64 €	862 €
FUB42	12 188 €	9 141 €	9 141 €	244 €	3 291 €
Boule du Coq	299 €		299 €	6 €	6 €
Association Sportive du collège BDR	833 €		833 €	17 €	17 €

Les Perroquets	299 €		299 €	6 €	6 €
Gymnastique A. France	980 €		980 €	20 €	20 €
Gymnastique Val Ronzière	735 €		735 €	15 €	15 €
Goshindo	255 €		255 €	5 €	5 €
OCO	8 224 €	6 168 €	6 168 €	164 €	2 220 €
PLCQ	2 685 €	2 014 €	2 014 €	54 €	725 €
SBHV	665 €		665 €	13 €	13 €
ACCORD Tai Chi	261 €		261 €	5 €	5 €
Tennis Club	14 316 €	10 737 €	10 737 €	286 €	3 865 €
UFOR	7 507 €	5 630 €	5 630 €	150 €	2 027 €
UTA	1 998 €	1 499 €	1 499 €	40 €	539 €

Subventions exceptionnelles :

Le Conseil municipal à l'unanimité attribue des subventions exceptionnelles comme suit :

La Biennale des Arts Singuliers :

300 €

Le Centre social d'Unieux :

1 000 € (pour l'organisation de

l'évènement « Unieux en fête 2023 »).

Aide aux familles pour la prise de licences : (pour rappel)

Pour la saison 2023/2024, dans le cadre de la subvention « aide aux familles à la prise de licences des jeunes Unieutaires âgés de 5 à 20 ans », il a été proposé au Conseil municipal d'allouer les subventions suivantes aux associations listées ci-dessous, correspondant à une subvention de 15 € par licence :

ASSOCIATIONS	Nombre de jeunes Unieutaires de - de 20 ans	-15 €	TOTAL de la Subvention AIDE aux familles à la prise de licences
Arc En Ciel	29	15	435
Arts Martiaux Unieux	42	15	630
FUBasket42	50	15	750
Asso Sportive du Collège BDR	98	15	1470
OCO	119	15	1785
ALSU Korfbal	14	15	210
Tennis Club Unieux	70	15	1050
UFOR	27	15	405
Unieux Tir à l'Arc	4	15	60
GV A. France	3	15	45

5 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la modification des tableaux d'effectifs comme suit :

- Transformation, au 1^{er} avril 2024, d'un poste d'Adjoint du patrimoine Principal 1ère classe en Adjoint administratif Principal 2ème classe.
- Transformation au 1^{er} avril 2024, d'un poste d'Adjoint administratif Principal 2ème classe en Adjoint Technique Principal 2ème classe.

6 - ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Pour rappel, la semaine scolaire de droit commun est la semaine de 4,5 jours sur 9 demi-journées. Chaque commune doit se prononcer sur l'organisation de la rentrée 2024 et pour une durée de 3 ans. Conformément à l'organisation adoptée en 2017, **le Conseil municipal à l'unanimité** décide de renouveler la demande de dérogation et d'acter, pour les trois prochaines rentrées scolaires, l'organisation suivante : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30-11h30 / 13h30-16h30.

7 – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT

« HABITAT & MÉTROPOLE » a été contacté pour un projet de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) sur la commune. Le terrain est identifié en tant qu'OAP dans le PLU « OAP la Triollière Ouest » (rue E. Littré et A. Barriol).

Le projet est une opération mixte accession privée et logement social. Le projet du promoteur prévoit la création de 11 lots, le lot1 étant celui proposé à « HABITAT & MÉTROPOLE ». Sur cette parcelle 6 maisons individuelles groupées seront construites et organisées le long de la voie de desserte du lotissement. Afin d'assurer le financement de l'opération, « HABITAT & MÉTROPOLE » a contracté un prêt d'un montant de 923 584 € et sollicite la Ville d'Unieux la garantie de cet emprunt à hauteur de 55% (le solde étant garanti par le Département de la Loire).

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'accorder sa garantie à hauteur de 55 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 923 584 € souscrit par « HABITAT & MÉTROPOLE » auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 1530045, constitué de 4 lignes de prêt (PLAI, PLAI foncier, PLUS, PLUS foncier). La garantie de la collectivité sera accordée à hauteur de la somme en principal de 507 971.20 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide également de s'engager pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt et autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation à cet effet, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et consignations et « HABITAT & MÉTROPOLE ».

8 - INVESTISSEMENTS 2024 : DEMANDES DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ET AUTORISATIONS D'URBANISME

Aux projets d'investissement présentés lors du dernier Conseil municipal : rénovation énergétique du CLAJ, Maison des Associations Sportives communément appelée le Club House, logements des instituteurs et salle Max Blaison de l'école élémentaire du Bourg, logements des instituteurs et bibliothèque de l'école maternelle du Vigneron ; **le Conseil municipal à l'unanimité** décide d'ajouter à ce programme d'investissements la rénovation énergétique de la Maison de Quartier de Côte-Quart.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide également d'approuver les plans de financements pour ces différents projets et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer les dossiers de demandes de subvention auprès de l'État dans le cadre du Fonds Vert, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et auprès de tous les organismes susceptibles de contribuer au financement de ce programme d'investissements.

Enfin, **le Conseil municipal à l'unanimité** autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires pour ces projets.

9 - URBANISME : ADHÉSION DE MISE À DISPOSITION DU LOGICIEL CART@DS

La commune d'Unieux adhère actuellement au SIEL pour la mise à disposition du logiciel CART@DS pour la gestion et l'instruction des autorisations d'urbanisme. Le SIEL a décidé de mettre fin à ce service proposé aux communes, et ce au plus tard en décembre 2024.

Afin de permettre la continuité du bon fonctionnement du logiciel CART@DS, **le Conseil municipal à l'unanimité** décide d'adhérer et de conventionner avec Saint Etienne Métropole, pour bénéficier des mêmes prestations.

Le coût-du service s'élève à 2000 €/an.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve également la convention avec Saint-Étienne Métropole, pour la mise à disposition du logiciel d'instruction des autorisations d'urbanisme.

10 – AFFAIRE FONCIÈRE

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise M. BUGNAZET Cédric à se substituer à son père, M. BUGNAZET Georges pour l'acquisition de la parcelle AV 543 (délaisée de Combe Blanche) comme initialement prévu par la délibération du 18 juin 2018.

11 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DES FORCES DE SÉCURITÉ DE L'ÉTAT

Monsieur le Maire expose la nécessité de renouveler la convention du 16 juin 2014 avec la Préfecture de la Loire portant coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'État.

Ainsi, **le Conseil municipal à l'unanimité** approuve la nouvelle convention à intervenir entre la Préfecture de la Loire, la Direction départementale de la Sécurité Publique de la Loire, le Procureur de la République et la commune portant sur la coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'État et autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant délégation à cet effet, à la signer.

12 - SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLÉ : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE COOPÉRATION CONTRACTUELLE - VOIRIE

Depuis le transfert de la compétence voirie à Saint-Étienne Métropole, SEM confie à la commune, dans le cadre d'une convention, l'exécution de petits travaux d'entretien sur les voiries communautaires sur la base d'un bordereau de missions établissant le coût de chaque prestation.

Il convient de régulariser la prolongation de cette convention pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le renouvellement de la convention de coopération contractuelle pour la gestion des travaux d'entretien de la voirie et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à la signer.

13 - ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF 2022 DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLÉ

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire a présenté au Conseil municipal le rapport annuel pour la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif 2022 de Saint-Étienne Métropole.

Le Conseil municipal prend acte à **l'unanimité** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et d'assainissement collectif et non collectif 2021 de Saint-Étienne Métropole.

14 – CONVENTION AVEC LA MAISON DE L'AMITIÉ

Pendant les périodes scolaires, la Maison de l'Amitié met à disposition de l'accueil périscolaire d'Unieux la salle des Airelles et l'espace de remise en température situé au rez-de-chaussée.

Cette convention prévoit en contrepartie que les services de la Ville assurent l'entretien des espaces verts, estimé à 3000 € annuel.

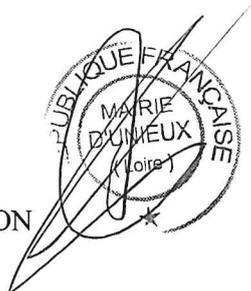
Le Conseil municipal par 28 voix pour, 1 contre (Mme Romeyer) approuve la convention d'utilisation des locaux sis à la Maison de l'Amitié par la Ville d'Unieux et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à la signer.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 19 H 36.

Fait à Unieux, le 25 mars 2024.

Le Maire,

Christophe FAVERJON



La secrétaire de séance,

Gisèle ARSAC

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gisèle ARSAC', written over a faint circular stamp.